



Décembre

*Le givre étincelant, sur les carreaux gelés,
Dessine des milliers d'arabesques
informes ;
Le fleuve roulé au loin des banquises
énormes ;
De fauves tourbillons passent échevelés.
Sur la crête des monts par l'ouragan pelés,
De gros nuages lourds heurtent leurs
flancs difformes ;
Les sapins sont tous blancs de neige, et les
vieux ormes*

*Dressent dans le ciel gris leurs grands bras
désolés.
Des hivers boréaux tous les sombres
ministres
Montrent à l'horizon leurs figures
sinistres ;
Le froid darde sur nous son aiguillon cruel.
Évitons à tout prix ses farouches colères ;
Et, dans l'intimité, narguant les vents
polaires,
Réchauffons-nous autour de l'arbre de
Noël.*

*Louis-Honoré Fréchette
Écrivain*

La défense de vos droits, au cœur de nos préoccupations

ISSN 1920-6674

www.aqdr.org

Téléphone AQDR section Trois-Rivières

819.697.3711

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

CALENDRIER DES ACTIVITÉS - HIVER 2023

L'AQDR section Trois-Rivières invite cordialement les membres et les non-membres à participer aux activités suivantes :



JANVIER

DATE	ACTIVITÉ	ENDROIT	COÛT	RÉSERVATION
27 janvier 2023 9 h 45 arrivée 12 h dîner	<ul style="list-style-type: none">• Loi de la protection du consommateur• Garantie légale et autres• Vente itinérante• Exactitude des prix Conférencière: Nathalie Champagne, Service d'aide aux consommateurs	Restaurant Au Four à Bois 329, rue Laviolette Trois-Rivières G9A 1V1	15 \$ pour les membres 20 \$ les non-membres	Obligatoire Avant le 25 janvier

FÉVRIER

24 février 2023 9 h 45 arrivée 12 h dîner	Rejoindre les personnes vulnérables Conférencier : Me Denis Renaud, agent de bénévole et de la visibilité. Agence du Revenu du Canada	Restaurant Au Four à Bois 329, rue Laviolette Trois-Rivières G9A 1V1	15 \$ pour les membres 20 \$ les non-membres	Obligatoire Avant le 22 février
--	--	---	---	--

MARS

24 mars 2023 9 h 45 arrivée 12 h dîner	La Maltraitance, ça nous concerne tous! Conférencier : À déterminer	Restaurant Au Four à Bois 329, rue Laviolette Trois-Rivières G9A 1V1	15 \$ pour les membres 20 \$ les non-membres	Obligatoire Avant le 22 mars
---	--	---	---	---



Bienvenue à toutes et à tous!
Réservation : 819-697-3711

NOTE : Il est obligatoire de faire une réservation et d'envoyer votre chèque ou de passer payer au bureau avant la date indiquée pour la réservation.

SOMMAIRE

• Calendrier des activités hiver 2023	2
• Sommaire	3
• Mot du président	4
• Message de la ministre Kamal Khara.....	5
• Une vieillesse réussie : est-ce possible?.....	6
• Les conducteurs âgés dans la mire de la SAAQ	7
• La vitrine EÉSAD	8
• Résidence pour retraités	10
• Pénurie de logements	11
• Organisme de défense des droits	14
• Que vaut la décharge de non-responsabilité?... 16	
• Acheteurs : pourquoi exiger un certificat de localisation	17
• Comment éviter que votre condo vos mette dans la rue	19
• Société de transport de Trois-Rivières	20
• L'AQDR incite fortement ses membres	22
• Inutile, l'assurance « décès accidentel »	23
• Trois choses à savoir sur le devoir de loyauté envers votre employeur.....	25
• Qu'est-ce que le chantage affectif et comment vous mettre à l'abri.....	26
• Fraudes concernant les annonces en ligne.....	28
• Les solutions au surendettement	29
• Sensibilisation à la cybersécurité	30
• Attention aux fraudes de toutes sortes.....	33
• Chèques de 400\$ et 600\$.....	34
• Comment ma mère a mordu à l'hameçon d'un fraudeur.....	35
• Plumes alertes	37
• Histoire de Noël.....	38
• Formulaire d'adhésion.....	39
• L'AQDR en bref.....	40

ÉQUIPE DU JOURNAL

Responsable du journal :	Diane Boisselle
Recherche de commanditaires :	Diane Boisselle
Mise en pages,	Joanne Boileau
Relecture :	Jean Laperrière
Recherchiste :	Diane Boisselle, Joanne Boileau
Expédition :	Danielle Paquin, Lucie Monfet, Louise Provost Joanne Boileau, Luc Perreault

Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le journal n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.

ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ-E?

L'AQDR est à la recherche de **bénévoles**. Qui, parmi vous, aimerait se joindre à notre équipe ? Voyez, en page 40, la liste de nos comités. Lequel vous intéresserait? Un grand merci à l'avance!

Appelez-le : 819-697-3711



*Paix, amour et joie
en ces belles fêtes
de fin d'année
et pour tous les jours!*

*Nos bureaux seront
fermés du
19 décembre 2022
Au
2 janvier 2023*



MOT DU PRÉSIDENT

Si le problème a une solution, il ne sert à rien de s'inquiéter. Mais s'il n'en a pas, alors s'inquiéter ne change rien.

Proverbe tibétain

Dans l'édition du journal de mai dernier, je disais que le printemps tardait à nous envoyer du soleil. Je crois que la nature s'est reprise cet automne en fracassant des records de chaleur. Nous en avons profité jusqu'à la dernière minute pour nous préparer pour l'hiver, même que certains ont été surpris par l'arrivée de la neige.

Les 11 et 12 octobre dernier, à la rencontre annuelle des présidents, nous avons passé en revue les rencontres que les sections avaient faites avec les candidats dans chacune des circonscriptions. Même si on a publié le manifeste qui se trouvait dans l'édition de septembre dernier, l'AQDR a été déçu de l'attention des politiciens face aux revendications des ainé(e)s. Nous aurons une nouvelle ministre déléguée aux ainé(e)s, madame Sonia Bélanger. Malgré qu'elle soit une ministre sans portefeuille, nous comptons sur elle pour faire avancer nos revendications.

Depuis le début de la pandémie, il y a eu plusieurs plaintes au tribunal administratif du logement (TAL) suite aux services payés mais non rendus pour ceux qui étaient hébergés dans des résidences pour ainé(e)s (RPA).

Bonne nouvelle, une décision du juge Philippe Morisset a été rendue dernièrement impliquant les locataires de la résidence JARDINS LE RENOIR de Laval, et comme ceci était une demande conjointe, les propriétaires devront payer pour les frais chargés et non rendus. En espérant que ceci serve de jurisprudence pour les prochains cas.

Une autre bonne nouvelle, le gouvernement fédéral est sur le point d'adopter une loi qui

protégerait les fonds de pension des employés, pour ainsi éviter ce qui est arrivé aux retraités de SEARS qui ont tout perdu.

En novembre dernier, le conseil d'administration s'est réuni en présentiel pour la première fois depuis la pandémie. Ce fut très agréable de reprendre nos bonnes vieilles habitudes et pouvoir échanger en face à face.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à madame Norma De Grandmont comme chargée de projet pour l'implantation des comités de milieu de vie (CMV) dans les résidences pour les ainé(e)s. Madame De Grandmont a déjà travaillé avec nous sur les (CMV) dans les années antérieures et nous comptons sur son expérience pour mener à bien notre projet.

Je remercie grandement notre directrice générale, madame Diane Boisselle, pour toutes les heures de bénévolat qu'elle a accomplies cette année pour le bon fonctionnement de notre bureau.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et amusez-vous bien.

Jocelyn Gagné

Jocelyn Gagné, président





Bonjour,

L'été dernier, j'ai rencontré des Canadiens âgés partout au pays et j'ai eu le privilège d'en apprendre davantage au sujet du travail incroyable qu'effectuent les organismes d'aide aux aînés. J'ai aussi entendu les aînés d'un bout à l'autre du pays parler des défis qu'ils doivent relever, et ces conversations me guideront dans mon travail de ministre des Aînés du Canada au cours de la session d'automne, alors que nous continuons à travailler de façon soutenue pour créer une économie pour tous et toutes.

Une de nos priorités au cours de la présente session est la mise en œuvre de nouvelles mesures visant à rendre la vie plus abordable. Le projet de loi C-30 doublera le crédit pour la taxe sur les produits et services pendant six mois, ce qui donnerait un répit à près de 11 millions de personnes et de familles bénéficiant du crédit, dont plus de la moitié des aînés canadiens. Les aînés canadiens vivant seuls qui sont admissibles au crédit recevraient jusqu'à 234 \$ de plus. Avec cette hausse du crédit pour la taxe sur les produits et services, qui serait doublé temporairement pendant six mois, un aîné pourrait recevoir jusqu'à 701 \$ pour l'année de prestation en cours.

Ces nouvelles mesures montrent notre engagement à soutenir les aînés canadiens à l'approche de la Journée nationale des aînés, le 1^{er} octobre. La Journée nationale des aînés est l'occasion de célébrer toutes les contributions faites par les Canadiens âgés pour soutenir nos familles, nos milieux de travail et nos communautés. Les Canadiens âgés constituent un élément important de notre tissu social et nous sommes déterminés à répondre à leurs besoins et à améliorer leur qualité de vie.

Dans ce numéro de mon bulletin, vous trouverez de l'information sur :

- le lancement de l'appel de propositions du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;
- la célébration de la Journée nationale des aînés;
- la dose de rappel du vaccin contre la COVID-19, et plus!

Veillez prendre un moment pour transmettre le lien suivant à vos amis et à vos collègues pour qu'ils puissent s'inscrire et recevoir mes mises à jour.

Mises à jour de la ministre des Aînés - Canada.ca :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/aines-infolettre-abonnement.html>

Je vous remercie d'avoir lu le bulletin et de le faire circuler.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre des Aînés,

Kamal Khera

Une vieillesse réussie : est-ce possible? Nouvel outil : l'art thérapie

Par Yvette Alain, M.Sc.

La vieillesse fait partie du développement normal de toute personne. Peut-on réussir cette étape de vie comme on a réussi les autres étapes... et même mieux?... La réussite dépend de nos efforts et de nos choix, tout en tenant compte de nos vulnérabilités mais, le plus important, du sens que l'on donne à la VIE. Accepter les pertes pleinement et entièrement est difficile et prend du temps. Mais, en même temps, nous pouvons prendre le temps qui reste afin de découvrir en soi un espace de paix, de lumière et d'amour qui nous prépare dans la sérénité à la dernière étape.

L'art thérapie peut être un moyen pour atteindre cet objectif. Cette façon de faire est peu connue au Québec. L'art thérapie est une approche qui utilise la création artistique dans un but thérapeutique. Elle peut être utilisée pour tous les groupes d'âge, des enfants jusqu'aux personnes âgées. Cette approche n'est pas réservée à un lieu spécifique mais ce n'est pas non plus un loisir, pas pour apprendre des techniques. Elle peut être utilisée de façon individuelle ou en groupe.

Nous utilisons différents moyens : le dessin, la peinture, le collage, photographies, etc... La personne choisit son matériel et est invitée à exprimer par des lignes, des formes et des couleurs ce qu'elle ressent (émotions, désirs, peurs, souvenirs qui sont souvent difficiles à mettre en mots). L'œuvre créée aide la personne à mieux comprendre ses émotions, ses sentiments. Par la suite, les échanges avec l'art thérapeute et le groupe encouragent la personne à échanger, à communiquer ce qu'elle désire. C'est le début d'une forme de guérison qui génère de l'énergie, une transformation vers la paix.

Cette approche peut aider la personne ayant des difficultés de communication, d'isolement, de détresse psychologique, des difficultés d'adaptation à un milieu ou de réseau social pauvre ou appauvri. Cette approche remet la personne en contact avec sa créativité, diminuant ainsi l'anxiété. Elle l'aide aussi à mieux se connaître, à redécouvrir son potentiel augmentant ainsi son estime personnelle. La découverte de nouveaux intérêts peut créer un nouvel élan d'énergie. En plus, quel plaisir de créer des œuvres que l'on peut montrer à ses pairs, ses parents et ses amis et/ou qui peuvent être léguées à ses descendants!!!

Il est primordial que les rencontres se déroulent dans un climat strict de confidentialité, de sécurité, de liberté et de plaisir, et, aussi, sans jugement. L'art thérapie peut permettre de vivre une vieillesse réussie.

Pour de plus amples informations sur ces ateliers, vous pouvez me joindre à Trois-Rivières au numéro de téléphone : 819-375-4720 ou par internet à : alainyvette@hotmail.com





Les conducteurs âgés dans la mire de la SAAQ

Un diagnostic de troubles neurocognitifs entraînera la suspension du permis

Une décision de la Société de l'assurance automobile du Québec risque de mener à la suspension du permis de conduire de milliers de Québécois âgés.

Dorénavant, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) suspendra automatiquement le permis de conduire de personnes ayant des troubles neurocognitifs dès que le diagnostic est posé par le médecin.

Auparavant, la SAAQ exigeait un test sur route avant de trancher.

La SAAQ a envoyé une lettre faisant état de ce changement aux professionnels de la santé au début du mois de novembre

Cette nouvelle procédure a pour but de « faciliter la gestion des risques au niveau de la sécurité routière et d'être plus simple au niveau administratif », est-il indiqué dans la lettre sur laquelle TVA Nouvelles a mis la main.

La nouvelle mesure risque de toucher et compliquer davantage la vie des conducteurs de plus de 75 ans, qui sont près de 422 000 au Québec et qui sont majoritairement confrontés aux évaluations pour des problèmes neurocognitifs.

Pour récupérer leur permis, les personnes devront contester la décision et prouver qu'elles sont encore aptes à conduire. Ainsi, ce fardeau leur revient.

« **Bon début** »

« C'est un bon début, mais il faut aussi offrir des solutions à ces gens-là », souligne la mère de famille, qui mène une campagne de sensibilisation pour le déplacement sécuritaire des aînés depuis la mort de sa fille.

Mais les conséquences sur la santé mentale de plusieurs milliers de personnes âgées qui perdront leur permis de conduire risquent d'être importantes, redoutent le gériatre Fadi Massoud, rencontré par TVA.

« À l'âge de 60 ou 80 ans, ça peut vouloir dire limiter l'autonomie et limiter la qualité de vie de ces personnes-là », déplore le médecin.

DES MILLIERS DE PERSONNES CONCERNÉES

En un an au Québec

- **191 000 conducteurs** ont subi une évaluation médicale pour troubles cognitifs, de cataracte, de dégénérescence musculaire, etc.
- **50 %** ont gardé leur permis
- **41 % autres** l'ont conservé, avec des conditions restrictives
- **0,08 %** ont perdu leur permis ou ont dû changer de classe
- **4 %** ont dû subir une nouvelle évaluation médicale à la demande de la SAAQ.
- **1 244 706 personnes** de 65 ans ou plus étaient titulaires d'un permis de conduire au Québec

Source : *Année 2020 données et statistiques de la SAAQ*

Source :

<https://www.journaldemontreal.com/2022/11/13/es-conducteurs-ages-dans-la-mire-de-la-saaq>

Repéré en ligne le 13 novembre 2022



LA VITRINE EÉSAD CHEZ MOI POUR LA VIE :

Accélérez le virage vers le soutien à domicile!

Au Québec, 95 % des personnes âgées vivent dans leur maison, leur appartement ou leur résidence privée. Pourtant, le gouvernement leur consacre moins de 30 % des budgets dédiés aux aînés. Toutes les études démographiques démontrent que leur nombre va continuer d'augmenter rapidement et, sans un virage majeur vers le soutien à domicile, notre système de santé va droit dans le mur.

Grâce aux partenariats entre le réseau public, les entreprises d'économie sociale ainsi que les organismes communautaires, le Québec s'est doté des services de qualité en soutien à domicile, mais ils sont devenus très insuffisants dans un contexte d'inflation et de pénurie de main-d'œuvre. Cette situation exige de toute urgence des mesures concrètes.

« Les services existent, les entreprises existent, mais les aînés n'ont pas les moyens de payer ce qui reste à leur charge et, donc, s'en privent », affirme J. Benoit Caron, directeur général du Réseau de coopération des EÉSAD qui propose des solutions au prochain gouvernement afin d'accélérer ce virage souhaité par la population.

Rendre les services à domicile accessibles à toutes et tous

Le premier choix des aînés est toujours de vivre à la maison, le plus longtemps possible, tant que c'est possible, dans le confort, la sécurité et la dignité. Pour faire son propre choix, chacun doit avoir des services accessibles et la capacité financière de se les offrir.

En moyenne, un usager à faible revenu ne peut se payer qu'une heure et six minutes de services par semaine avec l'aide financière actuelle : évidemment c'est trop peu en situation de perte d'autonomie. Pire, le nombre moyen d'heures de service reçues est le même pour les aînés de moins de 75 ans que pour ceux de 75 ans et plus, preuve qu'ils se privent alors que leurs besoins augmentent.

Selon les EÉSAD, pour améliorer nettement l'accès aux services à domicile des aînés à faible revenu, il faut bonifier le programme d'aide financière de 4,80\$ par heure et y inclure les soins d'assistance personnelle.

Améliorer l'efficacité des services

« Tout le monde parle de soutien à domicile, mais personne ne se parle ou ne se coordonne. Avec la pénurie de main-d'œuvre, il faut se doter de plans d'action annuels concertés entre le réseau public et les partenaires, tant à l'échelle nationale que régionale », affirme monsieur Caron.

Alors que les effectifs manquent partout, faire intervenir la bonne personne au bon moment est crucial. Les aides à domicile des EÉSAD ont déjà une expertise et une relation de confiance avec leurs usagers. Il faudrait leur permettre d'en faire plus, au lieu de multiplier les intervenants.

Reconnaître la valeur ajoutée de l'économie sociale

« Les EÉSAD sont les prestataires de soutien à domicile les plus importantes en dehors du réseau public. Alors que la place du privé en santé occupe le débat politique, il faut rappeler qu'il y a privé et privé. Les entreprises d'économie sociale sont exploitées à des fins non lucratives, pour et par les citoyens, et ça fait toute la différence », note J. Benoit Caron, rappelant que la protection des usagers, le



confort et la bienveillance doivent passer au premier plan pour éviter la marchandisation des services aux aînés.

Pour appuyer les propositions des EÉSAD, il faut consulter le site web [chezmoipourlavie.ca](https://www.chezmoipourlavie.ca).

Source :

<https://www.latribune.ca/2022/09/24/accelerez-le-virage-vers-le-soutien-a-domicile-220246c1c971984da6a0af0d3d566adf>

Repéré en ligne le 24 septembre 2022



Rions un peu...

J'ai appelé chez Bell, ça répondu tout de suite...J'ai eu peur, pis j'ai raccroché!

L'inventeur de la sonnette n'était pas propriétaire d'un chihuahua.



RÉSIDENCES POUR RETRAITÉS



Repéré en ligne le 24 septembre 2022 dans le Nouvelliste



L'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) est d'avis qu'il ne faut pas seulement avoir plus de logements sociaux et abordables, mais aussi davantage d'habitations pour propriétaires-occupants.

PÉNURIE DE LOGEMENTS

Besoin de 110 000 logis de plus et de toute urgence

Il faut d'urgence une bonne 110 149 habitations de plus aux quatre coins du Québec, révèle une nouvelle compilation de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec, qui a identifié les coins les plus touchés.

« Certains ménages renoncent présentement à devenir propriétaires en raison du manque de propriétés à vendre, de la surenchère que cela entraîne et de la progression effrénée des prix », prévient Paul Cardinal, directeur du service économique de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ).

Alors que l'on savait qu'il manquait plus de 110 149 habitations à la grandeur du Québec, l'association a estimé les besoins dans les différentes régions métropolitaines et dans certaines agglomérations clés (*voir tableau plus bas*).

Sur les 110 149, plus de 15 000 sont des logements locatifs privés et 58 000 des propriétés manquantes à vendre. Quelque 37 149 ménages sont aussi en attente d'un HLM (habitation à loyer modique) ou d'un supplément au loyer régulier.

Au total, plus de 52 % des 58 000 propriétés à vendre manquantes se trouvent dans la région de Montréal, soit 30 300, évalue l'APCHQ. Il y a un déficit de 4600 propriétés dans la région de Québec et de 3800 dans celle de Gatineau.

Au moins 10 000 de plus par an

D'après l'APCHQ, si l'on se met en mode rattrapage, il faudra bâtir 10 000 logements de plus par an ces dix prochaines années, d'où l'urgence d'agir.

« La pénurie actuelle de logements est responsable de l'envolée des prix sur le marché

de la revente ainsi que des pressions à la hausse sur les loyers des logements locatifs. La seule manière de réduire de façon durable la surchauffe immobilière est d'augmenter l'offre », analyse Paul Cardinal de l'APCHQ.

Trois gros obstacles

D'après l'association, trois obstacles empêchent de développer l'offre: le manque de main-d'œuvre, les problèmes d'approvisionnement liés à la pandémie, qui fait bondir les coûts, et les taux d'intérêt.

Début juin, *Le Journal* soulignait que l'on construit 24 % moins de bungalows qu'avant et que leur prix explose tellement que certains entrevoient même la fin de la banlieue québécoise telle qu'on la connaît.

En même temps, la densification s'avère souvent encore laborieuse dans plusieurs municipalités.

Des méfaits du « pas dans ma cour »

Au pays du Suroît, à Beauharnois, l'ex-maire Bruno Tremblay raconte avoir parfois vécu l'expérience de la densification à la dure.

« Quand j'étais en poste, on a essayé très fort de développer notre offre résidentielle en faisant de la densification. Ça ne plaît pas toujours à la population », concède-t-il avec un pas de recul.

« Je crois fermement à la densification pour des raisons environnementales et pour organiser le transport en commun, mais on a toujours le syndrome du pas dans ma cour. C'est difficile », souffle-t-il.

À 90 kilomètres de là, à Farnham, en Estrie, le manque de logements est un enjeu criant, qui a été exacerbé avec la crise sanitaire, selon la mairie.

« On a un promoteur qui a commencé avec un programme de logements abordables, mais la pandémie a fait exploser les coûts des

matériaux, alors au lieu d'avoir une trentaine de logements abordables, il peut juste en faire neuf », illustre son maire, Patrick Melchior.

Selon lui, les villes devraient avoir plus de latitude pour gérer elles-mêmes les projets résidentiels, vu leur meilleure connaissance du territoire.

« On a l'expertise terrain. Que le gouvernement nous fasse confiance et l'on s'arrangera avec les promoteurs et les projets », conclut celui qui porte aussi le chapeau de préfet de la MRC Brome-Missisquoi.

En mai dernier, les mises en chantier résidentielles ont dépassé les 5525, ce qui correspond à un bond de 9 % par rapport à mai 2021. C'est la première hausse après cinq baisses mensuelles consécutives.

37 149 ménages en attente d'un HLM ou d'un supplément au loyer régulier

- Bas-Saint-Laurent : **446**
- Saguenay-Lac-Saint-Jean : **402**
- Capitale-Nationale : **1955**
- Mauricie : **335**
- Estrie : **536**
- Montréal : **23 529**
- Outaouais : **1052**
- Abitibi-Témiscamingue : **324**
- Côte-Nord : **84**
- Nord-du-Québec : **1165**
- Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine : **337**
- Chaudière-Appalaches : **441**
- Laval : **1244**
- Lanaudière : **623**
- Laurentides : **709**
- Montérégie : **3676**
- Centre-du-Québec : **291**

Un déficit de 15 000 logements locatifs privés

- Région Montréal : **9900**
- Région Québec : **1100**
- Région Gatineau : **600**
- Région Sherbrooke : **800**
- Région Trois-Rivières : **100**
- Région Saguenay : **200**
- Drummondville : **300**
- Granby : **280**
- Rimouski : **200**
- Saint-Hyacinthe : **150**
- Alma : **50**
- Joliette : **170**
- Rivière-du-Loup : **80**
- Rouyn-Noranda : **90**
- Saint-Georges : **80**
- Sorel-Tracy : **70**
- Salaberry-de-Valleyfield : **140**
- Victoriaville : **120**
- Reste du Québec : **570**

Un déficit de 58 000 propriétés à vendre

- Région Montréal : **30 300**
- Région Québec : **4600**
- Région Gatineau : **3800**
- Région Sherbrooke : **1500**
- Région Trois-Rivières : **1000**
- Région Saguenay : **700**
- Drummondville : **500**
- Granby : **800**
- Rimouski : **400**
- Saint-Hyacinthe : **500**
- Alma : **200**
- Joliette : **400**
- Rivière-du-Loup : **200**
- Rouyn-Noranda : **300**
- Saint-Georges : **200**
- Sorel-Tracy : **500**
- Salaberry-de-Valleyfield : **500**
- Victoriaville : **300**
- Reste du Québec : **11 300**

Source :

<https://www.journaldemontreal.com/2022/06/20/penurie-de-logements-besoin-de-110000logis-de-plus-et-de-toute-urgence>

Repéré en ligne le 20 juin 2022



Source : Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec



ORGANISMES DE DÉFENSE DES DROITS

AU-DELÀ DE LA RECONNAISSANCE, DES ENGAGEMENTS CONCRETS ?

Sylvain Lafrenière

Coordonnateur du regroupement des organismes en défense collective des droits (rodcd), et plus de 100 signataires œuvrant en défense de droits.

À quelques jours d'une grande manifestation nationale sous le thème « Engagez-vous pour le filet social », les groupes en défense des droits s'inquiètent du manque de soutien à leur mission, pourtant essentielle à toute société démocratique.

Quand l'anxiété de Mathieu devant ses factures impayées est devenue intolérable, il a pu bénéficier d'un accompagnement budgétaire dans un organisme de son quartier. Blessée au dos lors d'un quart de travail, Maéva a été accompagnée par un comité de travailleurs et travailleuses accidentés afin de faire reconnaître sa maladie professionnelle, qui est contestée par son employeur. Grâce au soutien du comité

logement de son quartier, Julia a démarré avec quelques voisins et voisines un comité de locataires pour s'opposer à la rénovation entreprise par leur nouveau propriétaire. Aziz, lui, milite pour l'amélioration du transport adapté, afin que les personnes en situation de handicap soient libres de se déplacer.

La défense de droits, un essentiel démocratique

Pour bien des Québécois et des Québécoises, la défense de droits se résume à manifester. Si, bien sûr, il s'agit d'une des stratégies utilisées par les organismes de défense collective des droits, ceux-ci font tellement plus et ce qu'ils font

est essentiel à l'exercice démocratique. En effet, ils contribuent aux débats sociaux en agissant comme révélateurs et dénonciateurs de divers problèmes à travers des études, des mémoires, des entrevues, des formations, des cafés-rencontres et des représentations politiques. Ils mènent des luttes pour défendre les plus pauvres et marginalisés de la société, mais offrent également des services, combattent les discriminations et contribuent, par le biais de l'éducation populaire autonome, à élargir la participation des personnes directement concernées à la vie publique et politique.

Une reconnaissance formelle

Cet apport essentiel à la société est reconnu depuis plus de 20 ans par la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire qui balise les relations entre l'État et le mouvement communautaire autonome. Dans le cadre de cette politique, une préoccupation particulière touche les organismes de défense collective des droits. En effet, depuis l'adoption de la politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC), le gouvernement reconnaît leur apport essentiel « à la vitalité du débat démocratique entourant les problématiques liées à l'exercice des droits fondamentaux... » et convient « que la situation financière des organismes dont la mission unique ou principale est la défense collective des droits [est] souvent caractérisée par la précarité ».

... Mais un soutien théorique

Malheureusement, force est de constater que pendant plus de 15 ans, rien n'a été fait afin de concrétiser cette reconnaissance. Si au cours des dernières années la situation s'est quelque peu améliorée, le secteur demeure nettement sous la moyenne du financement du milieu communautaire.

Ce sous-financement endémique entrave de façon importante la pleine réalisation de la mission des organismes en défense de droit, une mission pourtant reconnue comme essentielle à la démocratie.

Quel avenir pour la défense des droits ?

Alors que le plus récent Plan d'action gouvernemental en action communautaire ne contient aucune mesure spécifique visant à concrétiser les engagements de la PRAC vis-à-vis le secteur, l'avenir semble de nouveau incertain pour les groupes. C'est dans ce contexte que le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD), qui regroupe 350 organismes partout au Québec, a décidé d'interpeler les partis politiques afin de connaître leurs intentions sur cet enjeu. Verrons-nous enfin la reconnaissance se traduire en engagements concrets et en un meilleur soutien financier ou devons-nous encore nous contenter d'une tape dans le dos pour « notre beau travail » ?

À quelques jours des élections, il nous apparaît plus que jamais essentiel que les personnes qui souhaitent représenter la population à l'Assemblée nationale s'engagent de façon concrète envers les groupes qui défendent les droits des plus marginalisés de notre société. Sans transport adapté ou en commun pour aller voter, sans bureau de vote dans les résidences pour aînés, quelle valeur auraient vraiment nos élections ? Parlerait-on seulement des enjeux liés à la lutte contre la pauvreté sans les interventions des organismes communautaires ? Poser la question, c'est y répondre. C'est pourquoi nous affirmons que la défense de droits est un pilier de la démocratie et qu'elle doit être soutenue à sa juste valeur.

Source :

[Des engagements concrets ? - La Presse+](#)

Repéré en ligne le 28 septembre 2022



Que vaut la décharge de non-responsabilité?

« Nous ne sommes pas responsables des blessures, vols ou autres dommages qui pourraient être causés lors de l'utilisation de nos installations. »

Vous avez sans doute déjà vu, voire signé, cette clause avant de pratiquer une activité ou d'assister à un événement. Mais que vaut-elle légalement ?

Qu'est-ce qu'une « clause d'exclusion » ?

Dans le jargon juridique, cette clause est appelée « clause de limitation ou d'exclusion de responsabilité ». Concrètement, elle apparaît sur le texte d'une affiche, d'un billet de spectacle, d'un site web ou même d'un contrat. Attention : de telles clauses se cachent souvent dans les petits caractères et ne sont pas toujours mises en évidence.

Les clauses d'exclusion de responsabilité peuvent concerner les dommages physiques (exemple : les blessures) ou matériels (exemple : bris d'équipement, vol).

Cette clause n'est pas toujours valide

Même si cette clause est bien écrite ou visible, elle n'est pas toujours valide. En principe, un commerçant ne peut pas exclure ou limiter à

l'avance sa responsabilité. Vous pourriez donc avoir un recours en cas de blessures lors d'une activité ou d'un événement même si vous avez signé une clause d'exclusion de responsabilité. Même chose si vos biens ont été endommagés.

Attention : en cas de poursuite, le juge devra tout de même déterminer si votre dommage est dû à votre faute ou à celle du commerçant. On pourrait par exemple vous reprocher de ne pas avoir suivi les consignes de sécurité données par le commerçant.

Avoir un recours est une chose, gagner son affaire en est une autre !



Texte informatif – Ce texte ne constitue pas un avis juridique; il est recommandé de consulter un avocat ou un notaire pour un tel avis. Éducaloι est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'informer les Québécois de leurs droits et obligations dans un langage clair.

Source :

<https://www.journaldemontreal.com/2022/09/26/que-vaut-la-decharge-de-non-responsabilite>

Repéré en ligne le 26 septembre 2022



Acheteurs : pourquoi exiger un certificat de localisation?

Le marché de l'immobilier est en plein essor. Les maisons mises en vente trouvent rapidement un acheteur. Dans cette effervescence et pour aller plus vite, certains vendeurs refusent votre offre d'achat si vous exigez un certificat de localisation à jour. Cette décision peut cependant avoir de lourdes conséquences pour vous.

Pour savoir exactement ce que vous achetez

Le certificat de localisation est un rapport écrit et un plan. Il permet de savoir exactement ce que vous achetez parce qu'il peut répondre à plusieurs questions. Par exemple :

Questions

- Est-ce que la propriété respecte les règlements municipaux?
- Quelle est la vraie ligne qui sépare le terrain que vous achetez de celui de vos futurs voisins?

Pourquoi est-ce important de connaître la réponse

Une municipalité peut généralement ordonner à un propriétaire de déplacer ou démolir toute portion de bâtiment qui contrevient à ses règlements

Vous pourriez acheter quelque chose de plus petit que vous ne le pensiez. Ou encore, un voisin pourrait vous surprendre avec une procédure légale en raison d'un de vos bâtiments qui déborde chez lui!

- Y a-t-il des gens qui ont le droit de passer sur le terrain? Où passent-ils?
- La propriété est-elle située en zone d'inondation ou à risque de glissement de terrain?

Vous pouvez être obligé de respecter le droit de passage de quelqu'un d'autre sur votre terrain.

Une propriété située dans une zone d'inondation ou une zone à risque de glissement de terrain peut avoir de plus grands risques d'inondation ou d'effondrement. Elle peut aussi être plus difficile à assurer, ce qui est généralement une des conditions essentielles pour obtenir un prêt hypothécaire.

Pour une vue d'ensemble actuelle

Un certificat de localisation est valable jusqu'au premier des deux événements suivants :

- Il y a un changement à la propriété, aux règlements municipaux ou au numéro du lot au Cadastre du Québec ou
- Le certificat de localisation a plus de 10 ans.

Un certificat de localisation expiré n'est « plus à jour » ou « ne représente pas l'état actuel de l'immeuble ». Il peut donc être incomplet et cacher des problèmes qu'un nouveau certificat de localisation révélerait.

Une assurance-titre à la place?

On vous propose peut-être de remplacer le certificat de localisation par une assurance-titre. Ce type d'assurance vous dédommage si un problème lié à vos droits sur la propriété survient. Par exemple, si la municipalité exige que vous déplaçiez votre garage, l'assurance-titre pourra payer le coût de ce déplacement.

Mais l'assurance-titre a des limites. Par exemple, les problèmes de clôtures, de murets, de haies et le non-respect des lois et règlements visant la protection de l'environnement sont notamment exclus des assurances-titres disponibles.

Si vous vous retrouvez avec ce genre de problème, qu'un certificat de localisation aurait pu dévoiler, l'assurance-titre ne vous sera d'aucun secours.

Source : <https://educaloi.qc.ca/capsules/acheteurs-pourquoi-exiger-certificat-de-localisation/>

Repéré en ligne le 19 septembre 2022



Comment éviter que votre condo vous mette dans la rue?

CONSEILS

- Vous héritez d'un immeuble à condo neuf du promoteur, ou vous venez d'acheter un appartement dans un immeuble existant ? Exigez que votre syndicat effectue une analyse rigoureuse de la qualité de construction, effectuée par un architecte pour l'enveloppe du bâtiment, et par un ingénieur pour les systèmes (structure, mécanique, plomberie). Même si l'immeuble est neuf. Peu importe sa taille. Car le plan de garantie n'est pas une protection absolue (y compris la garantie GCR pour les immeubles de 4 unités et moins) : les inspections sur les chantiers, au Québec, c'est une farce.
- Attendez-vous à payer une cotisation spéciale de quelques centaines de dollars par copropriétaire pour couvrir les factures de ces études, qui doivent être réalisées d'ici six mois.
- Faites faire un carnet d'entretien annuel de l'immeuble, avec des travaux prévus pour les prochains cinq ou dix ans, selon l'âge de l'immeuble, couvrant aussi ses déficiences. Le toit est-il vraiment étanche ? Les fenêtres sont-elles bien calfeutrées ? Y a-t-il des chantepleures au bas des murs ?
- Faites faire des devis par un architecte. Ce dernier a une assurance responsabilité et il est habitué aux questions touchant les enveloppes de bâtiment. Ne vous contentez pas de récolter des soumissions d'entrepreneurs.
- Faites faire une étude du fonds de prévoyance, en même temps que l'étude sur la qualité de construction et le carnet

d'entretien. La plupart des immeubles ont des fonds insuffisants pour effectuer de coûteux travaux à faire dans les prochaines années. Attendez-vous à augmenter celui de votre immeuble, surtout si l'architecte ou l'ingénieur constate un déficit d'entretien. Certains copropriétaires veulent faire des économies en négligeant l'entretien : ils se font rattraper par les assureurs, qui leur facturent plus cher après leur propre inspection. Certains refusent de les assurer ou imposent de coûteux travaux urgents...

- Demandez à ce que les administrateurs de votre syndicat suivent des cours auprès du Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec (RCGQ). Les copropriétaires doivent aussi s'informer.

Trois sources incontournables :

- **Condolegal.com**
- **RCGQ.org**
- **garantie.gouv.qc.ca.**

Pour trouver un bon gestionnaire d'immeuble, interrogez des administrateurs de condos dans les environs, car aucune loi n'encadre cette question. Encore une lacune gouvernementale...

Source :

<https://www.journaldemontreal.com/2022/10/11/comment-eviter-que-votre-condo-vous-mette-dans-la-rue>

Repéré en ligne le 12 octobre 2022

La Société de transport de Trois-Rivières annonce un gel tarifaire en 2023 !
Il s'agit d'un troisième gel tarifaire consécutif pour les usagers

Trois-Rivières, le 24 novembre 2022 – La Société de transport de Trois-Rivières (STTR) désire informer la population que les tarifs pour utiliser ses services de transport urbain et de transport adapté demeureront les mêmes pour l'année 2023. Il s'agit d'un troisième gel tarifaire consécutif et celui-ci est d'autant plus important dans le contexte inflationniste actuel. Cette année encore, la décision de ne pas augmenter les tarifs est motivée par la volonté commune qu'ont la STTR et la Ville de Trois-Rivières de promouvoir l'utilisation du transport collectif et d'assurer son accessibilité auprès de toutes les Trifluviennes et de tous les Trifluviens. Enfin, rappelons que les titres journaliers et les livrets de billets achetés en 2022 seront toujours valides l'année prochaine. Les usagers sont donc invités à les conserver jusqu'à leur utilisation.

« L'annonce d'aujourd'hui est réjouissante pour les usagers et positionne le transport collectif comme une option encore plus économique pour se déplacer à Trois-Rivières. Le gel tarifaire préserve l'accessibilité du réseau et nous espérons qu'il incitera davantage de personnes à utiliser le transport collectif », explique Charles-Hugo Normand, directeur des communications et des partenariats à la STTR.

À propos de la Société de Transport de Trois-Rivières

La Société de Transport de Trois-Rivières (STTR) est un organisme paramunicipal de la ville de Trois-Rivières qui a pour mission d'offrir un service optimal de mobilité contribuant au développement et à la vitalité de la communauté trifluviennne. Elle dessert une population de plus de 141 350 personnes qui effectuent annuellement plus de 1 300 000 déplacements sur son réseau. La STTR emploie plus de 150 employés passionnés et déterminés à faire de l'organisation un leader de la mobilité urbaine intégrée à Trois-Rivières.

Il est possible d'en savoir plus en visitant le www.sttr.qc.ca.

Tarifification 2023

Titres	Tarifs
Monnaie exacte	3,50\$
Porte-monnaie électronique (PME)	3,30\$
Livret de 10 billets	35,00\$
Titre général / mois	72,50\$
Titre jeunesse (21 ans et moins) / mois	59,25\$
Titre 65 ans et + /mois	56,00\$
Carte à poinçon (Transport adapté)	66,00\$
Laissez-passer familial 1 jour	10,00\$
Enfants de 11 ans et moins	Gratuit
Carte CITÉ sans photo	5,00\$
Carte CITÉ avec photo	8,00\$

– 30 –

Source :

Charles-Hugo Normand
Directeur des communications et des partenariats
819.373.4533, poste 259
chnormand@sttr.qc.ca



La légende de la boule de Noël

Saviez-vous que les premières décorations de Noël étaient constituées de fruits ? Des pommes, des oranges, tous les fruits étaient décorés de petits motifs en papier qu'on accrochait au sapin.

La légende raconte qu'à la suite d'une mauvaise récolte de pommes en Alsace, un verrier de Strasbourg eut l'idée de les remplacer par des boules de verre peintes à la main !

L'artisanat s'était vite répandu en Europe, notamment en Allemagne dans les années 1830 où l'on produisait des « kugels », des boules de verre destinées à protéger le foyer des mauvais esprits.

Elles ne mirent pas longtemps à plaire à la population. Simple et décorative, la boule de Noël était née.

L' AQDR INCITE FORTEMENT SES MEMBRES À contribuer pour l'avancée de l'aide médicale à mourir

Chères et chers membres,

À l'occasion du mouvement mondial **Mardi je donne**, le plus important mouvement dédié à la générosité, l'AQDMD souhaite mettre de l'avant l'importance de respecter le choix libre et éclairé de milliers de Québécoises et de Québécois qui désire avoir recours à des soins de fins de vie conforme à leur conception personnelle de dignité, dont l'aide médicale à mourir.

Ce choix, devenu un droit bien encadré au Québec le 15 décembre 2015 et dans le reste du Canada le 14 juin 2016, élargi en mars 2021, continue d'évoluer afin de permettre à un plus grand nombre de Canadiens de bénéficier de l'aide médicale à mourir pour celles et ceux qui désirent y avoir recours.

La prochaine année sera donc cruciale pour notre mouvement, car les prochaines dispositions et conditions encadrant les demandes anticipées d'AMM, la maladie mentale et les mineurs matures seront déterminées et votées par nos instances gouvernementales québécoises et canadiennes en 2023.

Comme vous le savez, l'AQDMD milite depuis 15 ans pour que chaque Québécois.e apte soit en mesure de décider pour soi-même de ses soins de fin de vie, incluant l'aide médicale à mourir. C'est grâce à vos dons que notre Association a pu militer avec ferveur et obtenir la crédibilité dont elle dispose, lui permettant aujourd'hui d'avoir une voix forte et crédible auprès de nos décideurs.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi nous sollicitons encore une fois votre contribution en cette fin de 2022, afin que le choix de milliers de citoyens puisse être entendu et respecté

Votre aide est précieuse pour nous.

Faire un don, c'est faire progresser le droit de mourir dans la dignité

Merci du fond du cœur pour votre soutien au droit de mourir dans la dignité.

Audrey Wyszinski

Directrice générale de l'AQDMD

dg@aqdmd.org

Faire un don à l'AQDMD Coordonnées de la personne ou de l'organisation

Nom _____

Adresse _____

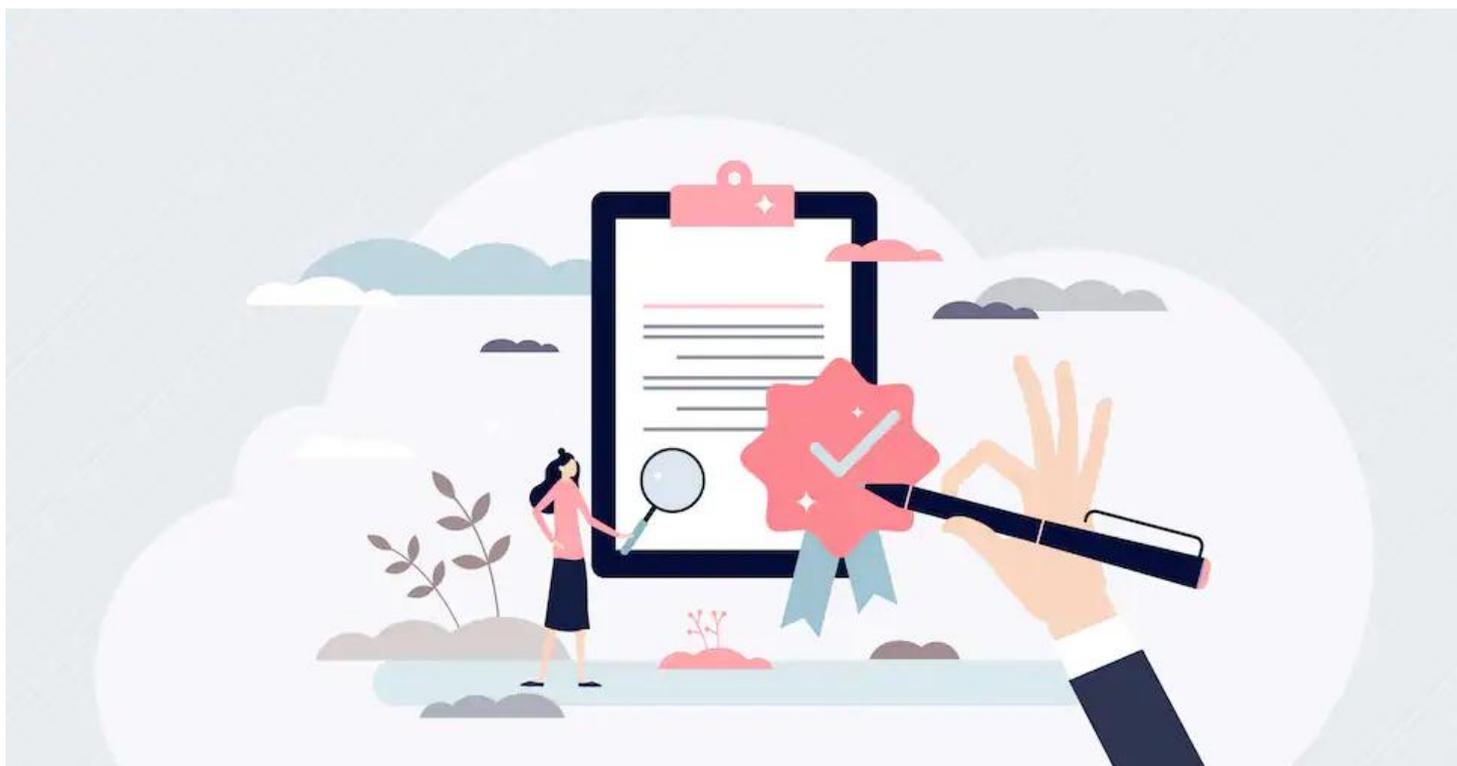
Ville _____ Code postal _____ Province et pays _____

Adresse courriel _____

Téléphone _____

Montant du don : _____ \$

N'oubliez pas de joindre un chèque à votre formulaire. L'expédier à l'adresse suivante : AQDMD 102-1490 Chemin de Chambly Longueuil (Qc) J4J 3X3 Prendre note que les dons faits à l'AQDMD ne sont pas encore admissibles aux déductions fiscales. info@aqdmd.org | www.aqdmd.org | 514 341-4017



Inutile, l'assurance « décès accidentel »

Dire qu'il s'agit d'une arnaque serait excessif. Après tout, ça ne coûte souvent qu'une poignée de dollars par mois.

Je parle de l'assurance vie « décès accidentel ».

Pourquoi est-ce un produit financier à éviter malgré son coût dérisoire ?

Payante mort accidentelle

Son nom le dit, il s'agit d'une assurance vie qui paie une indemnité lorsque le décès résulte d'un accident.

On peut souscrire une telle police, sans autre protection. Le plus souvent, ceux qui y adhèrent le font par l'intermédiaire d'un « avenant », un extra rattaché à une police d'assurance vie temporaire. Ce type de protection est répandu dans les régimes d'assurance collective.

Si la mort survient après un face-à-face en voiture, par exemple, l'assureur paiera davantage. Certaines polices peuvent bonifier l'indemnité encore plus si, par exemple, on expire son dernier souffle après un accident en transport collectif... Connaissez-vous bien des gens qui ont quitté ce bas monde après une fatale embardée d'autobus ?

« Ces contrats vont payer dans des circonstances vraiment rares et ils prévoient de nombreuses exclusions. Un assuré peut décéder des suites d'un accident sans rien recevoir », souligne Caroline Désy, conseillère en sécurité financière chez BGY services financiers intégrés.

Évidemment, cette option se paie par un surcroît de prime, pratiquement un cadeau à l'assureur. Notez quand même l'ironie. Avec un peu de chance, vous pourriez rendre l'âme de la bonne manière !

Avec un billet de loterie, les probabilités ne sont sans doute pas meilleures, mais si on gagne, on profitera du jackpot de son vivant.

Le besoin d'assurance

L'assurance vie n'est pas un jeu de hasard, elle répond à un besoin. Elle sert à garantir une protection financière à ceux qui dépendent d'un pourvoyeur, au départ de ce dernier. On doit évaluer ce besoin (en dollars) et souscrire une police qui paiera ce qu'il faut pour le combler, quelle que soit la raison du décès.

« Le besoin ne varie pas en fonction de la cause du décès, et on doit toujours privilégier le produit qui offre la protection la plus large », rappelle le planificateur financier Denis Preston.

Pour ce qu'elle en coûte, pourquoi se passer de l'assurance « décès accidentel » ? « Ce n'est pas bon du point de vue de la littératie financière ou de la finance comportementale. Les gens contractent des assurances inutiles. Ça détourne l'argent qui pourrait servir à l'épargne et ça développe une mentalité de spéculation », croit Denis Preston.

Alors, si le vendeur d'assurance vous offre un « p'tit extra avec ça », vous saurez quoi répondre.



LES ARGUMENTS DE VENDEURS

- « Vous êtes jeune, vous courez plus de risques de mourir d'un accident. » C'est vrai, on meurt moins souvent de maladie lorsqu'on est jeune, mais une assurance vie temporaire standard fait amplement le travail. Notez que les décès résultant de la pratique d'un sport extrême sont exclus de ces contrats.
- « Vous n'êtes plus assurable. » Une assurance « décès accidentel » ne tient pas compte des antécédents médicaux et de l'état de santé, car elle ne paie pas à la suite d'une mort naturelle. Votre trépas doit résulter d'un accident, et encore, l'événement ne doit pas faire partie des exclusions.

Source : <https://www.journaldemontreal.com/2022/05/18/inutile-lassurance-deces-accidentel>

Repéré en ligne le 18 mai 2022



Trois choses à savoir sur le devoir de loyauté envers votre employeur

Quel que soit votre statut d'emploi, vous avez un devoir de loyauté envers votre employeur.

Il doit pouvoir vous faire confiance. Même si vous n'avez rien signé. Et même une fois que vous n'êtes plus à l'emploi !

Vous avez plusieurs obligations à respecter

Vous devez agir avec loyauté et honnêteté envers votre employeur. Cela signifie :

- ✓ Être honnête avec lui
- ✓ Faire preuve de jugement dans votre rôle
- ✓ Faire passer les intérêts de votre employeur avant les vôtres
- ✓ Protéger les informations confidentielles que vous obtenez au travail (par exemple, une recette secrète de sauce ou des informations privées sur des clients)

Vous y êtes obligé, même sans contrat écrit

Vous avez un devoir de loyauté envers votre employeur, même sans avoir signé de contrat de travail.

Votre employeur peut quand même vous faire signer un « contrat de confidentialité », pour s'assurer que vous garderez secrète l'information à laquelle vous avez accès.

Ce contrat crée une responsabilité supplémentaire qui dépasse le devoir général de loyauté envers votre employeur.

Votre devoir perdure après l'emploi

Que vous ayez démissionné ou qu'on vous ait congédié, certains aspects du devoir de loyauté continuent d'exister, pour toujours ou pour un certain temps après la fin de votre emploi. Par exemple, vous devez garder confidentielles pour toujours les informations sur la réputation ou la vie privée de votre ex-employeur ou de vos ex-collègues.

De plus, vous devez continuer de faire passer les intérêts de votre ex-employeur avant les vôtres pour un temps raisonnable après la fin de votre emploi. Cette période dépend de facteurs tels que le type de poste que vous occupiez avant votre départ.

Vos obligations après l'emploi pourraient être différentes si vous avez signé un contrat de confidentialité ou de non-concurrence.

Source :

<https://www.pressreader.com/canada/le-journal-de-montreal/20220716/282398403140418>

Repéré en ligne le 16 juillet 2022



Qu'est-ce que le chantage affectif et comment vous mettre à l'abri

L'exploitation financière des personnes âgées est un phénomène qui peut exister dans tous les milieux et sous différents visages. Les conséquences qui en découlent compliquent souvent la vie de ceux et celles qui en sont victimes.

Puisque les abus financiers peuvent prendre plusieurs formes, cet article aborde l'une d'entre elles : le chantage affectif. Vous y découvrirez, entre autres, quelques exemples typiques de situations vécues et des conseils avisés pour éviter de céder contre votre gré à des demandes de vos proches.

Qu'est-ce que le chantage affectif?

Le chantage affectif, aussi appelé chantage émotif, survient lorsque quelqu'un, généralement un membre de votre famille ou un proche, cherche à profiter de votre situation de vulnérabilité pour vous réclamer de l'argent ou des biens. Pour arriver à ses fins, l'individu est prêt à manipuler vos sentiments et vos émotions de peur ou de culpabilité et même, parfois, il peut avoir recours à des menaces à peine voilées : 20 000 \$ pour continuer à voir ses petits-enfants; le cas de Madame Labonté (nom fictif).

Madame Labonté est une fière grand-mère qui adore ses petits-enfants. Déjà grand-mère deux fois, elle vient d'apprendre que sa fille attend un troisième enfant. Lors d'une rencontre virtuelle avec son conseiller Desjardins, Madame Labonté lui a parlé des défis que cette bonne nouvelle

générerait sur le plan familial. Sa fille lui a dit qu'avec l'arrivée du nouveau bébé, elle souhaitait faire l'acquisition d'une maison plus grande. Elle aurait ainsi besoin de 20 000 \$ pour la mise de fonds initiale.

Les valeurs liées à la famille sont importantes pour Madame Labonté et son mari, et ils aimeraient bien aider leur fille et son conjoint en prêtant la somme. En discutant ouvertement avec sa fille, Madame Labonté a tout de même émis des doutes sur leur capacité à rembourser le prêt, de même que sur leur volonté à le faire ultimement. Sa fille s'est alors fâchée. Elle a aussi ajouté que s'ils ne les aidaient pas en leur « prêtant » la somme demandée, c'était parce qu'ils n'aiment pas vraiment leurs petits-enfants. Voilà bien un exemple typique de chantage affectif. La fille de Madame Labonté met de la pression sur sa mère pour obtenir la somme dont elle a besoin et pour ce faire, elle n'hésite pas à remettre en question leurs liens d'affection.

Ce que le conseiller Desjardins de Madame Labonté lui a suggéré...

Après lui avoir mentionné qu'il comprenait bien comment elle se sentait, le conseiller de Madame Labonté lui a rappelé qu'il s'agissait de son argent et qu'elle pouvait le gérer comme elle l'entendait. Puis, il a ajouté que la décision d'aider ou non un de ses proches lui revenait et qu'un refus n'enlevait absolument rien à l'affection qu'elle avait pour cette personne.

Par la suite, il lui a donné quelques conseils, advenant qu'elle consente à accorder le prêt, comme le fait de préparer une entente écrite bien détaillée spécifiant le montant du prêt et les modalités de remboursement. De cette façon, il n'y a pas de malentendu et il devient clair qu'il s'agit d'un prêt... et non d'un cadeau!

Méfiez-vous de ces possibles cas de chantage affectif!

- Votre fils unique vous révèle que ses affaires vont mal et vous demande de signer une demande de prêt d'une valeur de 250 000 \$ pour le refinancement de sa maison. Il précise que la situation doit se régler rapidement, et qu'il ne vous reste qu'à passer à la banque pour signer les papiers, car sans votre aide il perdra tout. Il devra aller vivre ailleurs et ne pourra plus vous visiter souvent.
- Vous discutez avec la coiffeuse que vous fréquentez depuis plus de 20 ans. Comme elle sait que vous avez des sous, elle vous révèle qu'elle a des problèmes financiers et cherche à savoir si vous pourriez lui avancer des fonds à nouveau, tout en vous faisant sentir qu'elle ne voudra plus vous coiffer si vous ne le faites pas.
- Vous vivez seul dans un appartement et votre sœur vient occasionnellement vous visiter pour s'occuper aussi de vos finances. Sans vous consulter, elle décide d'acheter une voiture neuve, avec votre argent, alors que vous n'avez pas de permis de conduire. De cette façon, elle pourra venir vous visiter plus souvent.

Sept conseils pour vous mettre à l'abri du chantage affectif

1. Avant de prêter, donner ou remettre une somme à un proche, prenez le temps d'y réfléchir et demandez l'avis d'une personne neutre et objective pour pouvoir prendre une décision éclairée.
2. Rédigez une reconnaissance de dette par écrit devant témoin avant de finaliser tout prêt d'argent, en vous assurant d'y inclure le plus de détails possible (montant, modalités de

remboursement, intérêt, etc.), afin que ce soit clair qu'il s'agit bien d'un prêt et non d'un cadeau.

3. Au besoin, demandez l'aide d'une personne en qui vous avez confiance, tels un conseiller juridique ou un notaire, pour examiner le contrat avant de le signer.
4. Si vous souhaitez offrir un montant d'argent important à un proche en guise de cadeau, assurez-vous d'officialiser la transaction afin de prévenir les malentendus de la part des membres de la famille et de l'entourage. Établir sur papier les intentions claires et la provenance du don officialisera, aux yeux de tous, la provenance et l'intention derrière le transfert de la somme d'argent.
5. Pour laisser les traces d'une entente, vous auriez avantage à effectuer le transfert de fonds en utilisant un mode de paiement facile à repérer; favorisez par exemple le chèque ou le virement au compte et évitez le paiement en argent comptant.
6. Ne cédez pas sous la pression. Posez des questions pour bien comprendre la situation.
7. Parlez de tout aspect de votre situation financière qui vous semble problématique à une personne de confiance, et faites-vous conseiller.

Être libre de contribuer financièrement aux projets de nos proches

Prêter de l'argent ou faire des cadeaux est avant tout un choix personnel. L'important est de se sentir libre de prendre une décision éclairée. La réflexion et la planification, que ce soit pour un prêt ou un don à partir de ses épargnes, sont une étape importante dans la gestion de votre patrimoine. Communiquez avec votre conseiller Desjardins qui pourra vous aider à mesurer la portée de ces décisions.

Source :

<https://blogues.desjardins.com/conseils/2021/10/chantage-affectif.php>

Repéré en ligne le 28 septembre 2022



Fraudes concernant les annonces en ligne

La Direction de la police de Trois-Rivières tient à rappeler que les fraudeurs utilisent divers stratagèmes afin de bernier de potentiels acheteurs qui parcourent les annonces sur différentes plateformes (Kijiji, Les PAC, Marketplace, etc.)

La DPTR rappelle que, malgré l'engouement suscité par le désir d'obtenir l'objet convoité depuis des lustres, il ne faut jamais envoyer de dépôt d'argent à un vendeur potentiel sans avoir pris certaines précautions. Les fraudeurs, afin d'attirer leurs victimes, vont mettre en vente des objets à des prix forts intéressants.

Lorsqu'ils sont contactés par des acheteurs potentiels, les fraudeurs mettent de la pression sur ceux-ci en mentionnant que d'autres acheteurs sont également intéressés et que si la victime désire absolument acheter l'objet, le vendeur peut lui réserver moyennant un virement bancaire qui doit être effectué rapidement.

Malheureusement, plusieurs acheteurs ayant transféré des sommes d'argent en guise de garantie, ont été floués par les fraudeurs et ont perdu des sommes d'argent considérables.

Ainsi, avant de conclure la transaction, il est important de rencontrer le vendeur de l'objet en question et de s'assurer de son identité, qu'il est bien le propriétaire légal du bien en question, prendre des notes sur son adresse, son véhicule, son numéro de plaque, etc. Ceci afin de s'éviter bien des désagréments...

Police de Trois-Rivières

Source :

<https://www.facebook.com/policedetroisrivieres/posts/pfbid0obcaF7WThV78ifKTrCVCXLBcyn8ZyZMU28sL8s5KW87Vg9PkCWWKfYMAoSfMKVI>

Repéré en ligne le 27 juillet 2022



Les solutions au surendettement

Afin de rembourser vos dettes, vous avez essayé de réaménager votre budget et de couper certaines dépenses, mais cela n'a pas été suffisant? Vous vivez probablement une problématique de surendettement. Il est temps pour vous de trouver une solution afin de mettre fin à cette pression.

Plusieurs solutions s'offrent à vous lorsque vous êtes surendetté.

Ainsi, selon votre situation personnelle, vous pouvez notamment :

- tenter de négocier une entente avec vos créanciers afin de modifier les délais et les montants de vos paiements en fonction de votre budget;
- tenter de faire une consolidation de dettes auprès d'une institution financière;
- vous inscrire au dépôt volontaire au greffe du palais de justice le plus près de chez vous; ou
- consulter un syndic de faillite pour faire une proposition de consommateur ou déclarer faillite.

L'insolvabilité

Un des dangers de rester trop longtemps dans une situation de surendettement est de devenir

insolvable. La personne insolvable n'est plus en mesure de payer ses dettes. Cela signifie généralement que la personne a pour plus de 1 000 \$ de dettes et qu'elle se trouve dans une des situations suivantes:

- elle est dans l'impossibilité, pour une raison ou une autre, de payer ses dettes à la date prévue;
- elle a cessé de payer ses dettes ou ses factures courantes (factures d'électricité, de télécommunications, solde sur les cartes de crédit, etc.);
- la valeur de l'ensemble de tous les biens qu'elle possède (son actif) est inférieure à la valeur de l'ensemble de ses dettes (son passif).

L'insolvabilité est toutefois une des conditions nécessaires pour pouvoir faire une faillite personnelle ou une proposition de consommateur.

Source :

<https://educaloi.qc.ca/capsules/les-solutions-au-surendettement/>

Repéré en ligne le 1 octobre 2022



SENSIBILISATION À LA CYBERSÉCURITÉ

VOICI DES ASTUCES POUR PROTÉGER VOS RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS ET ÉVITER UN VOL D'IDENTITÉ.

Le vol d'identité

Personne n'est à l'abri d'un vol d'identité. En revanche, vous pouvez appliquer certaines bonnes pratiques pour vous en protéger adéquatement. En voici quelques exemples :

- Faites preuve de vigilance afin de détecter d'éventuelles activités suspectes dans vos comptes en ligne. Si vous remarquez qu'un changement a été apporté à vos renseignements personnels, alors que vous n'en êtes pas l'auteur, appelez rapidement l'entreprise ou l'organisme concerné. Par exemple, vous pouvez communiquer avec notre service à la clientèle.
- Limitez la quantité de renseignements personnels que vous partagez en ligne.
- Gardez vos renseignements confidentiels à l'abri des regards indiscrets.
- Lors d'un paiement, ne perdez jamais de vue votre carte de crédit ou de débit.
- Ne partagez jamais de renseignements confidentiels, sauf si la loi l'exige ou si vous avez confiance en la personne qui vous les demande.
- Utilisez des mots de passe robustes pour vos comptes.
- Si vous avez des doutes sur le mode de paiement proposé par une entreprise, n'hésitez pas à consulter le site de

l'entreprise ou de l'organisme concerné pour vérifier s'il correspond aux façons officielles de procéder.

- Évitez de cliquer sur un lien reçu par courriel ou par texto accompagné d'un message vous incitant à fournir vos renseignements bancaires afin de recevoir un remboursement.
- Si vous croyez être victime d'un vol d'identité ou si vous craignez d'avoir été la cible d'un fraudeur, communiquez sans tarder avec notre service à la clientèle. En effet, nous devons rapidement être avisés de cette situation pour être en mesure de mettre en place des mesures additionnelles de protection de vos renseignements personnels.

Un mot de passe bien sécurisé, c'est la clé!

C'est un fait : 80 % des cyberattaques sont dues à des mots de passe faibles ou des mots de passe qui ont été volés.

Le mot de passe est la méthode d'authentification la plus répandue dans le domaine des technologies numériques. Téléphones, ordinateurs, comptes bancaires, profils de médias sociaux, comptes gouvernementaux utilisés pour remplir des obligations fiscales... la liste n'en finit plus!

Les mots de passe agissent comme une barrière de sécurité qui protège vos données confidentielles et personnelles contre les risques de vol ou d'usurpation d'identité.

Pour que vous puissiez vous assurer d'une meilleure protection de vos données, voici quelques astuces de base à garder en tête lorsque vous créez ou utilisez des mots de passe :

- Changez régulièrement vos mots de passe.
- Utilisez des mots de passe complexes en variant les caractères.
- Privilégiez des mots de passe plus longs.
- Lorsque vous modifiez un mot de passe, choisissez des caractères de façon aléatoire plutôt que logique.
- N'utilisez pas le même mot de passe en tout temps sur toutes les plateformes que vous utilisez.
- Mémorisez vos mots de passe pour ne pas avoir à les prendre en note quelque part.
- Évitez d'inclure dans vos mots de passe des informations personnelles telles que le nom de votre animal de compagnie ou la marque de votre voiture.
- Ne sauvegardez jamais vos mots de passe dans votre navigateur.

Faites preuve de vigilance avec vos mots de passe pour éviter les risques d'usurpation d'identité et de vol de vos renseignements confidentiels.

Le piratage psychologique, ça vous dit quelque chose?

On parle de **piratage psychologique** lorsque des cybercriminels cherchent à exploiter certains biais cognitifs pour obtenir les informations personnelles ou financières de leurs victimes.

Cette technique consiste à donner l'apparence d'un message ou d'un contexte familier, pour la victime, à un courriel, à un message texte, à un message vocal, etc. La source utilisée semble

aussi tout à fait inoffensive, mais derrière elles se trouvent en réalité des individus malveillants.

Voici quelques bonnes pratiques qui peuvent vous permettre de repérer une attaque par piratage psychologique et ainsi d'éviter un vol d'identité :

Vérifiez les sources.

Si vous recevez un courriel, un message texte ou un appel d'un inconnu, vérifiez l'adresse ou le numéro en effectuant une recherche sur Internet. Si l'adresse ou le numéro a déjà été utilisé dans une attaque par piratage psychologique et que cette attaque a été signalée, vous serez en mesure de l'identifier et de vous en protéger.

Si ça semble trop beau pour être vrai, méfiez-vous.

Méfiez-vous des offres qui vous font miroiter des produits luxueux pour une fraction de leur valeur réelle ou qui vous promettent un cadeau en échange d'information. Si cette offre ou cette demande provient d'une personne que vous connaissez, faites tout de même preuve de vigilance. Pourquoi cette personne s'adresserait-elle à vous de cette manière ou vous enverrait-elle ce lien?

Dans le doute, faites les vérifications nécessaires.

Si vous avez des doutes sur un message, un appel ou un courriel, prenez le temps d'en confirmer l'authenticité en appelant l'entreprise, la personne ou l'organisme duquel il provient. Pour ce faire, n'utilisez jamais le numéro de téléphone donné ni les coordonnées inscrites dans le courriel ou le texto; recherchez plutôt ces informations sur Internet pour obtenir des coordonnées officielles.

Trouvez l'erreur.

Si vous recevez un courriel inhabituel, vérifiez l'adresse courriel à la lettre, et ce, même si l'expéditeur vous semble digne de confiance. Dans le cas d'une tentative de cyberattaque,

l'adresse utilisée sera légèrement différente de la vraie adresse.

Prenez garde aux faux comptes sur les réseaux sociaux.

Les pirates se font souvent passer pour une connaissance ou pour le représentant d'une autorité ou d'un organisme afin de manipuler la victime et de l'amener à divulguer des informations confidentielles. Ce stratagème passe régulièrement par les réseaux sociaux; évitez donc d'y partager des données confidentielles avec vos contacts, même dans une conversation privée.

- ✓ un code d'accès temporaire relatif à la procédure d'authentification à Mon dossier;
- ✓ un code de vérification relatif à l'authentification à clicSÉCUR;
- ✓ une adresse URL que vous devez copier-coller dans la barre votre navigateur Internet et qui vous mène à la page d'accès du service en ligne Demander des formulaires *Conditions générales d'emploi* (TP-64.3) pré remplis, vous permettant de télécharger les formulaires TP-64.3 que nous avons remplis pour vous.

Nos moyens de communication officiels

Les cybercriminels utilisent différentes techniques pour soutirer des renseignements personnels et ainsi voler l'identité de leurs victimes. Vous est-il déjà arrivé de recevoir un courriel ou un texto qui semble provenir de notre organisation et qui vous incite à cliquer sur un lien pour recevoir un montant d'aide ou un remboursement? Sachez que nous ne communiquons jamais de cette façon avec notre clientèle.

Voici une description de nos moyens de communication officiels :

- Nous effectuons régulièrement des **sondages téléphoniques ou des sondages Web**, ou mandatons des firmes à cette fin, pour connaître l'opinion de notre clientèle. Notez que, dans le cadre de ces sondages, aucun renseignement provenant de nos banques de données n'est transmis aux firmes. De plus, nul n'est autorisé à demander des renseignements de nature fiscale à un particulier en notre nom, et les firmes de sondage ne peuvent pas faire usage des informations recueillies à d'autres fins que celles que nous avons prévues.
- **Uniquement si vous nous en faites préalablement la demande**, il est possible que nous vous transmettions les informations suivantes par **texto**, par **courriel** ou par **appel automatisé** :

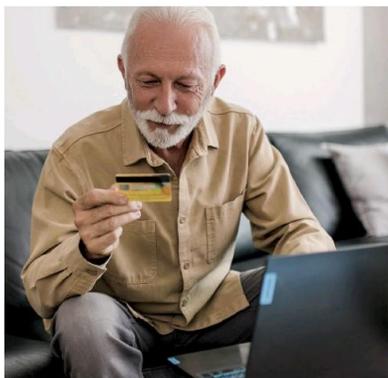
- Nous transmettons des **courriels automatisés** pour vous inviter à consulter les communications que nous déposons dans vos espaces personnalisés. Sachez qu'aucune information confidentielle ne figure dans les courriels automatisés.
- Nous transmettons à l'occasion des documents et des renseignements à l'aide d'un **service de courriel sécurisé**. Ce service permet de sécuriser la communication entre l'expéditeur et le destinataire d'un courriel afin de protéger la confidentialité des informations qui s'y trouvent.
- Nous pouvons vous **téléphoner au nom du gouvernement du Québec**. Si vous n'avez pas pu répondre à notre appel, sachez que vous pouvez composer en toute sécurité le numéro que nous avons laissé dans votre boîte vocale, s'il y a lieu.

La sécurité de l'information est une priorité de notre organisation. Pour en savoir davantage à ce sujet ou pour connaître les mesures à prendre si vous pensez être victime d'une forme de cyber attaque, consultez la page Hameçonnage et vol d'identité.

Source :

[En ce Mois de sensibilisation à la cybersécurité, voici des astuces pour protéger vos renseignements confidentiels et éviter un vol d'identité. | Revenu Québec \(revenuquebec.ca\)](#)

Repéré en ligne le 3 octobre 2022



Attention aux fraudes de toutes sortes!

Les fraudeurs n'attendent qu'un faux pas de notre part, un manque de vigilance pour nous dérober des biens, de l'argent ou notre identité. Soyons plus futés qu'eux; prévoyons les pièges qu'ils nous tendent!

Ils sont de plus en plus nombreux et utilisent des méthodes habiles et confondantes pour attraper leurs victimes. Des arnaques qui se manifestent par téléphone, par Internet, par texto, par la poste, en porte-à-porte et même, malheureusement, par des proches aussi. Voici quelques conseils pour repérer et éviter une fraude.

Vol d'identité, trop fréquent

Ne jamais donner de renseignements personnels par un contact non sollicité de votre part, et vérifier la validité d'une demande. Consulter régulièrement relevés de comptes bancaires, cartes de crédit, informations fiscales, dossier de crédit. S'assurer que personne ne peut voir le NIP (mot de passe), lorsqu'on le compose sur un clavier. Signaler toute erreur. Vérifier les paramètres de connexion de tous les appareils que l'on utilise.

Hameçonnage ou « phishing »

Le fraudeur cherche à obtenir des renseignements personnels, souvent en se faisant passer pour un organisme ou une entreprise reconnue. Ici aussi, on ne livre aucun renseignement personnel. Il faut se rappeler qu'un organisme fiable ne demande jamais ces informations par courriel ou texto. Ouvrir les courriels et fichiers provenant uniquement d'une source sûre. Ignorer et supprimer les messages suspects. Utiliser des connexions Web sécurisées (celles qui affichent l'icône du petit cadenas).

Achats en ligne et fraudes

Faire ses achats sur des sites de détaillants connus et fiables, avec un site Web sécurisé. Se renseigner sur le vendeur avant de faire une transaction. Ne pas effectuer de transactions à partir de réseaux Wi-Fi publics. Opter pour le téléchargement d'une appli mobile d'un détaillant directement à partir de son site Web sécurisé. Ne donner aucun renseignement personnel, comme la date de naissance ou le numéro d'assurance sociale.

Pour les achats sur un site de ventes en ligne (Kijiji, Marketplace, par exemple), on privilégie une rencontre en personne avec le vendeur, dans un lieu public, sécuritaire, et on se fait accompagner.

Arnaque amicale et amoureuse

Être prudent sur les médias sociaux et les sites de rencontre. Ne pas accepter de demandes d'amitié d'inconnus, ne jamais envoyer d'argent à une connaissance uniquement virtuelle, et refuser toute transaction pour une tierce personne. Ne pas partager de photos explicites

sur soi ou ses proches, ni donner d'infos bancaires. Bloquer et signaler les fraudeurs.

Maltraitance et fraudes à l'égard des aînés

Malheureusement, les aînés sont souvent les victimes de fraudes commises par des inconnus, mais aussi par des proches, parfois. Évidemment, toutes les recommandations précédentes devraient être suivies à la lettre. Le site Web du programme Aîné-Avisé aineavise.ca contient une foule d'informations et de conseils pertinents.

L'importance de signaler

Le Centre antifraude du Canada indique que moins de 5 % des victimes d'arnaques signalent l'évènement à la police. Pourtant, en rapportant la fraude, cela permet de recueillir des informations essentielles afin de démasquer les fraudeurs. Il est donc suggéré, après avoir réuni tous les renseignements, de communiquer avec son service de police local et avec le Centre antifraude du Canada ou le Bureau de la concurrence.

Source :

antifraudecentre-centreantifraude.ca
bureaudelaconcurrence.gc.ca

<https://jdm.pressreader.com/article/281998971415435>

Repéré en ligne le 7 novembre 2022



Chèques de 400\$ et 600\$ de Legault:

NON

vous ne recevrez pas l'argent par texto

Les tentatives de fraude par texto ou courriel se multiplient avec l'arrivée imminente du chèque promis par le gouvernement Legault pour aider les citoyens à faire face à l'inflation.

Plusieurs Québécois ont reçu, dans les derniers jours, des textos les invitant à cliquer sur un lien pour accepter un « virement de 500 \$ offert par la CAQ » ou encore à confirmer la réclamation.

C'est notamment le cas de Robert Désy, qui a reçu un de ces messages douteux.

« Quand j'ai vu le texto, sur le coup, je me suis dit que peut-être ça avait bien de l'allure. Qu'est-ce qui nous dit que ce n'est pas vrai? », raconte-t-il à TVA Nouvelles.

Mais il s'agit bel et bien de messages frauduleux de type « hameçonnage » destinés à récupérer les informations personnelles ou bancaires des personnes qui cliquent sur le lien.

Les fraudeurs tentent d'utiliser l'actualité pour faire de nouvelles victimes.

« Ça dit que les cyberméchants sont toujours à l'affût de ce qui se passe dans les médias, de ce qui se passe au niveau des annonces gouvernementales. Moindrement que ça touche de l'argent, eux voient ça comme une opportunité d'arnaquer le monde », soutient Jacques Sauv , consultant en cybers curit .

Source :

https://www.tvanouvelles.ca/2022/11/08/cheque-de-400-et-600-de-legault-non-vous-ne-recevrez-pas-largent-par-texto?fbclid=IwAR3zCAMQd1gp3_YawpEARRdhA0F

Repéré en ligne le 8 novembre 2022



Comment ma mère a mordu à l'hameçon d'un fraudeur

J'ai ramé ces derniers jours pour extirper ma mère d'une situation embarrassante, elle a mordu à l'hameçon de fraudeurs. L'affaire n'est pas encore tout à fait réglée, mais déjà, voici ce qu'on peut en conclure.

- Nos appareils connectés étendent le terrain de chasse des malfrats.
- On aura beau renforcer les dispositifs de sécurité et de protection de nos gadgets, une faille persistera toujours : notre crédulité.
- L'âge nous rend plus vulnérables et naïfs, surtout dans les domaines qui évoluent rapidement, ici la technologie et les finances.

Voici l'histoire, qui a reçu le sceau maternel.

Un pop-up comme hameçon

Dois-je préciser que ma mère est une personne âgée ? Claudette, c'est son nom, vit seule avec sa chienne. Elle est à l'aise avec la technologie aussi longtemps que ça marche et qu'elle s'en tient aux fonctions de base.

Elle a travaillé avec des ordinateurs une bonne partie de sa vie, elle utilise aujourd'hui un iPhone et un iPad comme beaucoup de gens de sa génération, la « silencieuse ». Elle consomme les médias sur sa tablette, on communique par FaceTime et par textos plusieurs fois par semaine.

Comme ce mardi, où je venais aux nouvelles :

« Claudette, es-tu allée voter? »

« Je suis fatiguée, je me suis fait *hacker* mon compte de banque, immédiatement Apple m'a envoyé un pop-up. Je viens de passer 3 heures avec un technicien qui m'a fait installer un système de surveillance complet sur mon téléphone. »

« Quoi? »

« Il a été très gentil et patient avec moi, il s'appelle James Baker, il travaille pour Apple. »

« Tu n'as pas partagé des informations personnelles? »

« Je n'ai pas eu le choix. »

« Claudette, contacte ta banque immédiatement, fais bloquer tous tes comptes, j'arrive. Le *hacker*, c'est celui à qui tu viens de parler. »

J'ai dû monter le ton un peu pour rompre le charme « James Baker ». Un enjôleur professionnel

Je débarque chez elle 20 minutes plus tard. Elle patiente alors au téléphone, l'air inquiet, en attente qu'un employé de la banque se libère. Ce n'est qu'après trois heures qu'on arrivera à parler avec quelqu'un du service de sécurité.

Durant ce temps, j'ai pu éclaircir la suite des événements.

Claudette dit avoir vu surgir un message selon lequel son compte de banque a été ciblé par des fraudeurs. Elle a appelé au numéro indiqué, ce qu'on ne doit JAMAIS faire. L'anglophone au bout du fil s'est fait passer pour un employé d'Apple.

Le type lui a fait installer sur son téléphone deux applications. Notez bien. La première, AnyDesk, permet de prendre le contrôle du téléphone à distance. La 2^e, Shakepay, sert à négocier des cryptomonnaies.

L'arnaqueur est parvenu à programmer des achats récurrents de bitcoins à partir des comptes bancaires de sa victime.

(Il faut saluer ici le savoir-faire de « James Baker ». J'ai souvent tenté de guider ma mère à distance dans des manœuvres « technos » beaucoup plus simples, mais rarement de façon concluante, je perdais patience.)

La réponse de la banque

J'étais sur le point de rentrer chez nous quand un employé du service de sécurité de la banque se manifeste enfin au téléphone.

Après avoir vérifié qu'aucune transaction n'avait été faite, il a bloqué tous les comptes. Claudette s'en est bien tirée, car elle venait de payer son loyer et que ses revenus n'étaient pas encore entrés.

Nous avons eu comme instructions d'effacer les deux applications, de réinitialiser le téléphone, de

changer le mot de passe du compte de courriel et celui de l'identifiant Apple, puis de passer à la succursale le lendemain avec deux pièces d'identité avec photo pour faire débloquent les comptes.

Ma mère note ses mots de passe dans un carnet, tous ceux utilisés depuis plus de 10 ans y sont consignés, parfois raturés, sinon annotés... mais le problème, c'est qu'elle ne sait pas vraiment lesquels servent à quoi, lesquels sont expirés ou non. Sans être identiques, ils se ressemblent tous. Après la réinitialisation du téléphone, rétablir les connexions aux divers services s'est avéré une aventure en soi.

Débloquer les comptes

Le lendemain, j'accompagne ma mère à la banque pour faire débloquent ses comptes, modifier ses mots de passe et définir de nouvelles questions de sécurité. Elle n'a même pas deux pièces d'identité reconnues... Pas de passeport, pas de permis de conduire, juste une carte d'assurance maladie, sans photo. Pauvre maman... Le contenu de portefeuille, comme l'ensemble de la situation, témoigne des méfaits du temps ; elle en extirpe ses cartes d'hôpital et son laissez-passer de la STM avec photo pour attester son identité.

Après des pourparlers interminables, le commis de la banque consent à reconnaître la carte d'assurance sociale, qu'il faut aller récupérer chez elle. Ce volet est réglé... On doit maintenant assurer un suivi serré de ses affaires.

Ma mère ressort de cette expérience étonnamment zen.

Pas moi.

L'inéluctable finira par me rattraper, je serai un jour dépassé moi aussi et deviendrai à mon tour la cible potentielle de fraude, quelque part, peut-être, dans le métavers.

Source :

<https://www.journaldemontreal.com/2022/10/08/comment-ma-mere-sest-fait-pieger>

Repéré en ligne le 8 octobre 2022

Plumes alertes



Des fleurs dans le givre

*Fleur dans le givre et le frimas,
Tu défies tous les climats.*

*Tu longes nos murets,
Nous jetant des regards discrets.*

*Tu résistes aux tempêtes, aux giboulées.
La pluie, le vent sont devenus tes alliés.*

*Tu souris dans la grisaille,
Jamais vaincue dans la bataille.*

*Tu survis longtemps aux intempéries,
Tu en acceptes les nombreux défis.*

*Tu ne te soucies pas des lendemains,
Tu inventes la joie à chaque matin.*

*Tu m'invites à la confiance,
Tu m'enseignes la résilience.*

*Tu m'apprends à lire autrement,
Les contretemps,
À déceler en tout lentement,
L'amour dedans.*

*Madéleine Dwane,
« Peindre sa vie en poésie »*

De la coupe aux lèvres

*Levez vos verres, c'est fête ici,
Pour célébrer, le bon moment est choisi.*

*Les convives, les parents, les amis sont
arrivés,
ils ont à cœur de s'intégrer.*

*V'la le bon vin, la vie m'appelle, v'la le
bon temps que l'on se rappelle.*

*Ces anniversaires tissent toutes une vie,
créent des liens, banalisent les soucis.*

*Madéleine Dwane
« Peindre sa vie en poésie »*



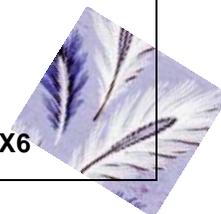
*Un frisson capricieux flirte avec mon
échine,*

*comme la caresse oubliée d'un amant
de passage...*

L'automne ! 🍂

Marjolaine Cloutier

**Cette chronique vous appartient.
Écrivez-nous, nous vous publierons.
AQDR Trois-Rivières
Chronique « Plumes alertes »
942 A rue Sainte-Geneviève
Trois-Rivières (Québec) G9A 3X6
L'heure est tardive**





Histoire de Noël : Le carnet d'adresses du Père Noël

Par Jean-Jacques Vacher, auteur

Le Père Noël se brosse les dents. Il peigne sa barbe, il enfle son manteau rouge, ses bottes, son bonnet. Il monte sur son traîneau, il crie à ses rennes : « allez, au boulot ! »

Et le traîneau s'envole dans le ciel. C'est la nuit de Noël et le Père Noël va distribuer ses cadeaux. Il se dit : « bon, par qui vais-je commencer ? » Il plonge la main dans une poche de son manteau. Puis il fouille dans une autre poche. Il s'écrie : « sapristi, j'ai oublié mon carnet d'adresses ! »

Dans son carnet, le Père Noël a écrit les adresses de tous les enfants de la terre et les jouets qu'ils veulent recevoir. Vite, il fait faire demi-tour à ses rennes et il retourne chez lui. Le Père Noël fouille partout, sur son armoire, sous son lit. Il vide ses placards, il secoue ses chaussures, mais il ne trouve rien. Son carnet d'adresses a disparu.

Le Père Noël regarde son traîneau chargé de cadeaux. Il dit tristement : « qu'est-ce que je vais faire de tout ça ? » Une grosse larme coule le long de sa barbe. Il soupire : « ce Noël va être raté, complètement raté ! » Les rennes du Père Noël commencent à s'impatienter. Ils secouent leurs clochettes. Le Père Noël caresse le grand renne qui conduit l'attelage, et il murmure : « oui, oui, il est l'heure de partir, mais je ne sais plus dans quelles maisons déposer les jouets ! »

Alors, le grand renne déclare : « tu as perdu ton carnet d'adresses, vieil étourdi ! Il ne reste qu'une solution, puisque tu ne sais pas dans quelles maisons dorment les enfants, il faut distribuer des jouets dans toutes les maisons de la terre. Allons, accroche les autres traîneaux derrière nous et va chercher tous les jouets qui restent dans ton grenier ! »

Déjà, une horloge sonne les douze coups de minuit. Le Père Noël se met au travail : il court, il porte, il grogne. Il remplit encore cinq traîneaux de jouets pour être sûr d'en avoir assez. Puis il fait claquer son fouet en l'air et l'attelage file sous les étoiles.

Le Père Noël n'a jamais connu une nuit aussi fatigante. Il dépose des paquets dans toutes les maisons, même dans les maisons où il n'y a pas d'enfants.

Le lendemain matin, les grand-mères trouvent des ours en peluche dans leurs chaussons, les grand-pères ont des trains électriques, les bébés ont des vélos de cross, les papas des poupées et les mamans des hochets. Alors les gens sortent des maisons. Certains disent : « j'ai reçu ça et je n'ai rien demandé ! » D'autres ronchonnent : « j'ai un jouet de bébé, ce n'est pas ce que je voulais ! »

Heureusement les papas donnent leurs jouets aux enfants, les bébés aux mamans, les mamans aux garçons, les garçons aux grand-mères, les grand-mères aux filles et les filles aux grand-pères. À la fin, d'échange en échange, chacun a un cadeau qui lui plaît.

Dans les nuages, le Père Noël observe ce qui se passe sur la terre. Il se dit en riant : « hé, hé, je leur ai fait une bonne surprise ! » Puis il rentre chez lui. Il enfle son pyjama, il se glisse dans son lit et, sous son oreiller, il retrouve son carnet d'adresses.

Source :

<https://thalie.blog4ever.com/le-carnet-d-adresses-du-pere-noel>

LES BUTS DE L'AQDR SONT :

- ▶ REGROUPER LES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES AFIN DE STIMULER, ORGANISER ET MOTIVER LEUR PARTICIPATION À LA DÉFENSE DE LEURS DROITS ET AU MIEUX-ÊTRE DE LEURS SEMBLABLES.
- ▶ DÉFENDRE LES INTÉRÊTS ET LES DROITS COLLECTIFS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES.
- ▶ FAVORISER L'ÉDUCATION, LES DÉBATS DÉMOCRATIQUES ET ÉCLAIRÉS ET LA MOBILISATION SUR CES QUESTIONS.
- ▶ PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'INFORMATION.

Formulaire demande d'adhésion 20 \$

NO DE MEMBRE **38 -**

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE :

JJ

MM

ANNÉE

TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

NO APP.

RUE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

COURRIEL :

MÉTIER OU PROFESSION AVANT LA RETRAITE :

FAITES-VOUS PARTIE D'AUTRES ASSOCIATIONS ? SI OUI, LAQUELLE OU LESQUELLES ?

COCHEZ SI VOUS ETES INTÉRESSÉ PAR : CONFÉRENCE SUR LES DROITS ? CONFÉRENCE – SOUPER – CONCERT ?

DINER – CAUSERIE ? AUTRES, SPECIFIEZ :

ÊTES-VOUS ASSURÉ PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LA CAPITALE : OUI () NON ()

NOM DE VOTRE AGENT : _____

VOUS DEVEZ RENOUELER VOTRE CARTE DE MEMBRE CHAQUE ANNÉE POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DES AVANTAGES DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE « LA CAPITALE »

SIGNATURE

DATE

Faire parvenir votre chèque au nom de :

AQDR TROIS-RIVIÈRES

942A, rue Sainte-Geneviève

Trois-Rivières (Québec) G9A 3X6

La carte de membre est valide pour 12 mois

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

No de membre remis : Journal : Documentation : Argent : Petite caisse : Chèque :

Date : _____

Par : _____

Savez-vous ce qu'est l'AQDR ?

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées regroupe 25 000 membres dans tout le Québec. Elle a pour mission la défense des droits culturels, sociaux et économiques des personnes de 50 ans et plus. Elle compte 40 sections au Québec. La section de Trois-Rivières représente plus de mille membres en Mauricie !



L'AQDR est votre voix. Elle se fait entendre auprès des gouvernements et de divers organismes.

Vous êtes retraité ou préretraité ?

Le sort des aînés vous touche ?

Vous disposez de quelques heures pour faire du bénévolat ?

**L'AQDR travaille pour vous.
L'AQDR a besoin de vous.**

Joignez-vous à une équipe efficace et sympathique !

HORAIRE DE NOS BUREAUX

**Du mardi au jeudi
12 h 30 à 16 h 30**

LES AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE DE L'AQDR :

- Obtenir de l'information sur les droits des personnes de 50 ans et plus au Québec;
- Des réponses à vos questions;
- Un abonnement gratuit au journal L'Alerte, publié trois fois par année;
- Obtenez 520 \$ d'économies moyennes en regroupant vos assurances auto, habitation et véhicules récréatifs chez Beneva assurances. Pour soumission Beneva.ca/aqdr ou 1-800-322-9226
- Des économies sur vos achats de peinture chez les marchands Bétonel (code 21149);
- Des rabais sur les produits et services du Groupe Forget, audioprothésistes;
- Certificat IRIS, le groupe Visuel, 150 \$ sur lunettes de prescription.
- SécuriGlobe (assurance voyage) 1-844-766-0124
Code de référence : REF006

Le journal L'Alerte

Publié trois fois par an, il vous informe de vos droits. Les membres du comité-journal élaborent les articles et cherchent des commanditaires.

OFFRES DE BÉNÉVOLAT

Quel comité vous intéresse ?

- Comité-journal
- Comité-revenu
- Comité-jeu excessif
- Comité-fraudes
- Comité-milieu de vie
- Comité-conférences
- Comité-téléphonistes



Quelles sont vos disponibilités ?

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi

Aimeriez-vous faire partie de notre conseil d'administration ?

- Oui Non

Votre nom :

Votre adresse :

Votre numéro de téléphone :

()

Êtes-vous retraité ?

- Oui Non

Si oui, quelle était votre profession ?